

Politique publique

Repenser les fondements de l'État pour un développement social vigoureux et une croissance économique durable, et ainsi moderniser les institutions fondamentales et offrir des services publics adaptés aux besoins des individus

La gouvernance d'un État regroupe les dispositifs, institutions et actions effectivement mis en œuvre par un gouvernement pour mobiliser, affecter et gérer les ressources nationales conformément aux aspirations de la population. De nombreux pays en développement souffrent d'une faiblesse institutionnelle et structurelle, notamment au niveau des systèmes juridique et judiciaire, des organes administratifs et de la gestion budgétaire. Ils manquent par ailleurs de personnel pour faire fonctionner correctement leur administration. Or, une infrastructure sociale déficiente peut entraver le développement d'un pays et nuire sensiblement à l'efficacité de l'aide au développement.

Pour renforcer la gouvernance de ces pays, la JICA les aide à développer leurs systèmes juridique et judiciaire, à accroître l'efficacité et la transparence de leur administration, améliorer les capacités administratives locales et à renforcer leurs systèmes budgétaire et financier. Ces actions favorisent une croissance durable et l'instauration d'une société juste et démocratique. Pour que l'aide soit efficace, il est toutefois indispensable de reconnaître l'importance d'une bonne gouvernance et d'une bonne capacité d'appropriation des pays en développement. La JICA met l'accent sur le développement des capacités comme un moyen d'appuyer les processus intrinsèques de développement au niveau des individus, des organisations et de la société.

Après un aperçu des problèmes de développement liés aux systèmes juridique et judiciaire, aux fonctions administratives et aux systèmes budgétaire et financier, nous verrons dans cette section les actions conduites par la JICA.

Gouvernance

Appui au renforcement des systèmes ancrés dans les pays partenaires

Travailler en partenariat par le dialogue et la coopération

Aide au développement des systèmes juridique et judiciaire

Situation générale

La JICA soutient la gouvernance afin que les pays en développement soient capables d'investir, d'affecter et de gérer efficacement leurs ressources, dans le respect de la volonté populaire. La notion de gouvernance ne se définit pas uniquement par rapport au gouvernement ou à l'administration publique, elle intègre les processus et les mécanismes qui régissent les relations entre l'État et la société, et s'inscrit dans une perspective historique par rapport à l'ensemble du système ou du cadre institutionnel permettant à la société de fonctionner.

Pour une bonne gouvernance, il est essentiel d'établir la « primauté du droit », autrement dit d'assurer la légitimité des règles établies, d'élaborer des systèmes de règlement des différends impartiaux et de garantir l'accès à ces mêmes systèmes. Dans les sociétés qui ne disposent pas de règles appropriées ou d'une procédure équitable et transparente de résolution des conflits, les gens peuvent recourir à la violence ou à des pots-de-vin. Cela peut conduire à des violations des droits des groupes défavorisés, notamment les pauvres et les femmes, ou même entraîner des troubles sociaux. Les méthodes de résolution des problèmes peuvent par ailleurs être abusives et aléatoires, et ainsi grever le coût des échanges commerciaux et entraver l'activité économique.

En renforçant la transparence des opérations administratives

et l'obligation de redevabilité de l'administration, en clarifiant les normes de résolution des différends, la mise en place d'un système juridique permet de prévenir la corruption. Cela étant, ce processus met beaucoup de temps à s'installer, car il ne suffit pas simplement de mettre en place des règles et des structures, il faut aussi que le public accorde sa confiance aux systèmes juridique et judiciaire.

Actions de la JICA

Déjà à l'époque de la restauration de Meiji, à la fin du XIX^e siècle, lorsque le Japon a introduit les systèmes juridiques modernes empruntés à d'autres États, il les a modifiés pour les adapter aux facteurs culturels et sociétaux du système existant. L'expérience japonaise contient d'importants enseignements à même de faciliter les processus de promotion de « primauté du droit » dans lesquels nombre de pays en développement s'engagent actuellement : élaboration, promulgation et refonte des lois et systèmes conformément à la situation et à l'évolution spécifiques au développement de la nation, opérations qui ont permis de mettre les systèmes juridiques aux normes internationales et d'accéder à la stabilité sociale et la croissance économique.

La JICA aide les pays en développement à renforcer leurs systèmes juridique et judiciaire. L'objectif est d'améliorer la gouvernance et de garantir la stabilité sociale et un développement durable, en particulier dans les pays effectuant la transition vers une économie de marché ou en phase de reconstruction. La JICA concentre son action sur les

Étude de cas

Former les hommes de loi au respect et à l'application du Code civil et du Code de procédure civile
Cambodge : Projet d'amélioration de la formation aux affaires civiles à l'École royale de la magistrature (RSJP) de l'Académie royale des professions judiciaires (phase 2)

Marqué par 20 ans de guerre civile débutée dans les années 1970, le Cambodge a placé la réforme des systèmes juridique et judiciaire au premier rang de ses priorités. Au vu de l'anéantissement du système juridique suite à la guerre et de la diminution considérable du nombre d'intellectuels, notamment de juristes, il a toutefois été difficile pour le pays de se développer dans ce domaine par ses propres moyens.

La JICA appuie les efforts du gouvernement cambodgien depuis le lancement du projet de développement du système juridique et judiciaire en 1999. Ce projet a été réalisé grâce à la collaboration étroite et dévouée d'experts et de praticiens du droit d'institutions apparentées au Japon, notamment du ministère japonais de la Justice. Un groupe de travail conjoint nippo-cambodgien a été chargé d'élaborer le Code civil et un Code de procédure civile, et d'aider à la promulgation des lois. La JICA participe en outre depuis 2005 à la formation d'hommes de loi chargés de faire appliquer ces Codes.

Contribution à l'amélioration de la formation aux affaires civiles à l'École royale de la magistrature de l'Académie royale des professions judiciaires

Même si le Cambodge avait promulgué une nouvelle constitution en 1993, il n'y avait depuis le régime de Pol Pot plus aucune loi régissant tous les aspects de la vie civile, sauf dans quelques domaines, avec notamment la loi sur le mariage et la famille, la loi sur les contrats et autres obligations (décret n° 38) et la loi du sol. Certains concepts utilisés dans le Code civil et le Code de procédure civile et rédigés

avec l'aide du Japon étaient donc nouveaux pour les juristes et les agents du ministère de la Justice. Pour que ces Codes soient appliqués de manière appropriée, il était donc nécessaire de former des juristes à même de les comprendre.

Après la fondation de l'École royale de magistrature en 2002, la JICA a réalisé de 2005 à 2008, à la demande du gouvernement cambodgien, le projet énoncé en titre. La JICA a aidé l'École royale à redéfinir les bases d'un enseignement du droit des affaires civiles. Pour ce faire, elle a refondu le programme des cours et les matériels pédagogiques, et renforcé les compétences des formateurs. La phase 2 du projet, débutée en avril 2008, doit se poursuivre jusqu'en mars 2012. Pour résoudre le problème de pénurie de personnel qualifié, la JICA a participé à la création d'un système qui permet à l'École royale d'enseigner le droit des affaires civiles par ses propres moyens.

Soutien à l'éducation des futurs formateurs

Depuis la création de la RSJP, la JICA a participé à l'éducation de nouveaux juges et procureurs aux affaires civiles et assuré la formation continue de leurs anciens collègues. Le nombre total de diplômés de l'école devrait dépasser 230 personnes sur l'exercice 2010. En 2012, l'aide du Japon dans le domaine de l'enseignement des affaires civiles permettra de former un nombre croissant de juristes qualifiés et près de 70 % des juges et procureurs du Cambodge sortiront de cette école.

Le projet doit permettre l'éclosion de futurs formateurs. Tous les ans, sept juges sont sélectionnés parmi les diplômés de la RSJP. Ces derniers participent tous les vendredis à un atelier de futurs formateurs. Conduit par des experts japonais, il leur

permet de mieux comprendre le Code civil et le Code de procédure civile par le biais d'activités dont la finalité est de créer des supports pédagogiques. Un jugement factice est en outre organisé une fois par an dans l'école où les experts japonais et les organismes d'aide japonais offrent leurs conseils et leur soutien. Ces activités constituent une méthode de formation très efficace pour les futurs formateurs et les étudiants de la RSJP.

Les futurs formateurs consolident leurs connaissances et leur expérience par divers moyens : comme assistants de spécialistes du droit et/ou de juristes japonais, comme experts en mission de courte durée, par le système de vidéoconférence JICA-Net, la formation et l'observation au Japon, ou encore par des échanges quotidiens avec des experts japonais affectés en mission de longue durée au Cambodge.

Au total 21 juges (diplômés de la RSJP) ont reçu une formation de formateurs. Ces derniers ont été rejoints au cours de l'exercice 2010 par la quatrième promotion, composée de sept candidats. Les candidats de la première promotion ont joué un rôle important dans le programme de cours de la RSJP sur les affaires civiles en tant qu'assistants de formation depuis l'exercice 2008. Côté japonais, un groupe consultatif, composé de spécialistes du droit et de juristes confirmés, a été constitué pour soutenir le projet. Ce groupe veille à ce que les connaissances acquises dans le cadre de la formation de juristes cambodgiens au Japon soient pleinement exploitées.



Jugement factice organisé à Phnom Penh (décembre 2008)



Formation à Osaka, Japon (octobre 2009)

priorités suivantes : (1) élaboration de lois et de réglementations ; (2) mise en place d'organisations pour les faire respecter et appliquer ; (3) facilitation de l'accès aux systèmes juridique et judiciaire ; et (4) formation de ressources humaines qualifiées.

Pour la JICA, il est important que les lois et les systèmes nouvellement créés soient en harmonie avec les systèmes existants, la culture et les standards socio-économiques. Le stade de développement du pays et les évolutions du paysage social doivent également être pris en compte. Dans son approche, la JICA met l'accent sur le dialogue et respecte l'appropriation des pays en développement tout en soutenant le processus d'élaboration de règles et de renforcement du système judiciaire. L'objectif est d'apporter un soutien qui soit ancré au cœur même de la société.

La JICA s'est engagée dans l'assistance technique au secteur juridique et judiciaire dès 1996, avec un projet lié au domaine juridique et judiciaire au Vietnam. Depuis, l'aide dans ce domaine a été étendue au Cambodge, au Laos, en Ouzbékistan et en Indonésie, en Chine et en Mongolie. Plus récemment, la JICA a répondu aux besoins d'États en phase de reconstruction, tels le Népal et le Timor oriental.

Durant l'exercice 2009, la JICA a aidé le gouvernement népalais à élaborer un Code civil en modernisant les règles existantes, en les harmonisant avec les normes internationales, et en les inscrivant dans le droit fil de la nouvelle constitution du Népal, élaborée en même temps que les lois fondamentales au sortir de la guerre civile en vue d'instaurer un nouveau système démocratique. Dans un proche avenir, les besoins des pays en phase de reconstruction devraient augmenter.

L'établissement de la « primauté du droit » est un processus qui demande beaucoup de temps. C'est pourquoi la JICA respecte la volonté d'appropriation de tous les pays en développement durant ce processus et appuie leurs efforts d'auto-assistance. Ainsi, ces pays, même s'ils ont bénéficié d'une assistance, pourront à l'avenir assumer de manière autonome le développement de leurs systèmes juridique et judiciaire.

Administration publique

Administration publique

Pour la JICA, l'administration publique doit gérer les ressources de la société, offrir des services et élaborer des règles et des cadres pour les activités du secteur privé. L'administration publique doit remplir trois missions : (1) garantir à tous le droit d'exister comme citoyens, (2) améliorer la justice sociale et niveler les disparités, et (3) promouvoir la stabilité et la croissance économique. Le champ d'application de ces fonctions n'est pas limité à un secteur en particulier, on peut aisément les étendre à des domaines très vastes.

De nombreux pays en développement ont des difficultés à offrir certains services administratifs à leurs populations pour plusieurs raisons : absence d'objectifs et de lignes directrices clairement définis dans le secteur des services, structure des recettes fiscales déficiente et nombre limité d'agents administratifs. Il existe en outre un manque de transparence des procédures de planification et d'appel d'offres pour les projets de travaux publics, une participation insuffisante du public et du secteur privé, facteurs qui conduisent tous à l'injustice sociale et à la corruption.

Pour relever ces défis dans les pays en développement, il faut (1) améliorer la qualité et l'efficacité de l'administration, (2) accroître les ressources humaines et financières de sorte à garantir une affectation optimale, et (3) favoriser la transparence en encourageant la participation du public et du secteur privé. Il faut donc promouvoir une réforme permettant d'améliorer l'organisation et les systèmes administratifs ; renforcer les capacités des organismes administratifs, activer la décentralisation, afin de garantir la participation locale ; gagner

en efficacité en élaborant des plans d'aménagement respectueux de la population, qui est la bénéficiaire des services administratifs ; et mettre fin à l'injustice sociale en prévenant les pratiques illicites et la corruption.

Les aides destinées à améliorer l'administration publique sont essentiellement de deux types. Les premières concernent les grandes fonctions de l'administration et les secondes des domaines particuliers, tels que la santé et l'éducation. Avant de fournir une aide, il est important de déterminer si les défis à relever exigent une intervention de l'administration toute entière, y compris au niveau local, ou si l'action peut se limiter à certains domaines. Il faut en outre cibler les institutions à soutenir, que ce soit les ministères de tutelle dans des secteurs spécifiques (ministères de la Santé ou de l'Éducation, par exemple), le ministère des Affaires générales, le ministère des Affaires locales ou encore l'administration locale.

Actions de la JICA

Au fil des ans, la JICA a fourni dans de nombreux domaines une aide pour renforcer l'administration publique de pays en développement. Cette aide permet d'élaborer et de gérer (suivi, évaluation) des projets et des plans de développement, mais aussi de consolider les bases de l'administration pour renforcer les capacités des fonctionnaires. La JICA soutient en outre les actions de décentralisation et de renforcement des capacités des agents des administrations locales, afin que ces dernières puissent fournir des services qui répondent aux besoins des résidents locaux. Ailleurs, elle soutient l'organisation de statistiques,



Étude de cas

Mise à profit de l'expérience japonaise pour appuyer la réforme de l'administration
Tanzanie : Programme de réforme des collectivités locales (LGRP)

En 2000, la Tanzanie a lancé un programme de réforme des collectivités locales visant une décentralisation par délégation des responsabilités et des pouvoirs du gouvernement central aux collectivités locales, ainsi qu'aux autorités de gestion des ressources humaines, avec une décentralisation du budget. Cette réforme a permis d'atteindre des résultats remarquables en 10 ans, grâce au soutien appuyé des donateurs occidentaux et des organisations internationales. Pourtant, la Tanzanie, tout comme d'autres pays africains, n'est sortie que depuis quelques dizaines d'années d'une longue ère de régime colonial avant d'accéder à l'indépendance et elle lutte encore pour se construire. Aussi, il n'est pas facile d'appliquer le même type de réformes que celles utilisées dans les pays industrialisés, et le pays a de fait été confronté à de nombreux défis au cours de ce processus de réforme.

Dans ce contexte, la JICA a mis en œuvre en Tanzanie un programme de soutien à la réforme des collectivités locales, considérant que les expériences du Japon pouvaient être pertinentes et utiles à la Tanzanie pour relever ces défis.

Les cinq éléments fondateurs de l'autonomie régionale au Japon

L'expérience de la nation japonaise est unique au sens où elle a commencé à se construire et à se développer sur le plan socio-économique alors qu'elle n'était qu'un minuscule pays asiatique arriéré détaché du monde occidental, et qu'elle a tenté de se développer en intégrant des modèles européens dans de longs « tâtonnements », avant de trouver son propre modèle, adapté à sa situation et à son histoire particulières.

Le Japon a choisi un processus de décentralisation unique et mis en place des relations de collaboration étroite entre le gouvernement central et les collectivités locales, en partant du principe qu'il était essentiel de mobiliser au mieux les ressources limitées du pays et de combiner les efforts du gouvernement central et des collectivités locales, afin que le pays se développe, plutôt que de passer par une restructuration trop radicale et trop rapide. La JICA estime que l'expérience du Japon peut bénéficier aux pays en développement comme la Tanzanie.

Le programme se compose de quatre projets : (1) « Soutien au programme de réforme de l'administration locale en Tanzanie » : programme de formation spécifique au pays visant à sensibiliser les futurs responsables de la réforme (formation organisée à Osaka) ; (2) projet de développement des capacités des autorités des collectivités

locales ; (3) projet de renforcement du cycle de planification participative et de planification urbaine pour instaurer une bonne gouvernance locale en Tanzanie ; (4) aide budgétaire pour le fonds commun dans le cadre de la réforme des collectivités locales en Tanzanie ; et (5) détachement de conseillers en politiques auprès du PMO-RALG (Cabinet du premier ministre – Administration régionale et collectivités locales).

Mis en œuvre sur une période de huit ans, le programme de formation du point (1) a constitué pour les responsables des collectivités locales une expérience « édifiante », qui les a amenés à réviser leurs exigences de développement pour leur nation en fonction de la situation effective de cette dernière. Ces responsables ont décidé de former leur propre association (« Tanzania Osaka Alumni »), afin de continuer à confronter leurs expériences et à analyser en commun les questions posant problème.

Le projet (2) a pour objectif la mise en place d'une structure efficace pour la formation des employés des collectivités locales. Pour la JICA en effet, le développement des capacités des ressources humaines est un volet indispensable de la réforme, si l'on veut que la décentralisation s'accompagne d'une amélioration dans la fourniture de services à la population locale.

Le projet (3) a été conçu sachant que la décentralisation n'aurait pas de sens ou ne fonctionnerait pas si les résidents locaux n'étaient pas les majeurs des prises de décision et du processus de développement de leur communauté, un principe à la base d'une « autonomie locale » permettant de bénéficier pleinement des pouvoirs transférés. D'un autre côté, dans tous les pays en développement, Tanzanie comprise, il est un fait que les collectivités locales souffrent d'une grave pénurie de personnel pour répondre aux besoins diversifiés de communautés dispersées sur un territoire très étendu. La JICA ne peut donc s'attendre à ce que le gouvernement soit à même de fournir seul à la population locale tous les services requis.

Dans ce contexte, l'objectif du projet est d'instaurer un modèle efficace, dans lequel des amateurs confirmés au niveau du district suivent et encouragent les actions autonomes des résidents locaux et servent aussi de lien entre les communautés et les collectivités locales pour que les actions des deux parties en faveur du développement de la communauté locale puissent se combiner. Ce concept est similaire à celui du système d'agents de vulgarisation pour l'amélioration du niveau de vie (*Seikatsu Kaizen Fukyuin*) utilisé au Japon après la guerre.

Le projet doit donner vie au modèle s'appuyant sur le processus de planification du développement communautaire participatif du pays ou concept d'Opportunités et obstacles au développement (O&OD), prôné vigoureusement par le gouvernement tanzanien comme l'une de ses mesures clés. Le projet s'appuie en outre sur l'expérience de la JICA dans le domaine de l'aide en Indonésie et dans d'autres pays.

Lien avec la politique nationale clé du LGRP

Le programme japonais évoqué plus haut est mis en œuvre dans le cadre du LGRP (programme national tanzanien de réforme des collectivités locales) grâce à un accord sur un « panier de fonds commun » constitué de fonds octroyés dans le cadre de la coordination de l'aide par le gouvernement tanzanien et les pays/organisations donateurs. Le gouvernement japonais a fourni des fonds dans le cadre du projet (4). Afin d'assurer la pérennité des actions conduites au titre des projets (2) et (3), la JICA tente de les intégrer dans le cadre du LGRP.

Le conseiller en politiques évoqué au point (5) est chargé de coordonner toutes les actions décrites ci-dessus et de veiller à ce qu'elles soient en harmonie avec le LGRP.

L'Agence relie ces cinq éléments de façon organique afin d'optimiser les synergies et favorise ainsi la mise en place de fondations qui permettent à la décentralisation de se traduire effectivement par une amélioration des services fournis à la population locale.

Un point de vue local
Hellen Macha, coordinatrice du projet de développement des capacités pour la formation des collectivités locales

Le développement des capacités des collectivités locales est une priorité. De ce projet extrêmement ambitieux, on attend avec impatience qu'il fasse progresser le personnel des collectivités locales. La JICA nous a permis de réaliser de nombreux objectifs. Nous sommes reconnaissants de cette aide et nous travaillons pour mener à bien ce projet.


Un point de vue local
Pamela Edward

J'ai suivi une formation pour devenir facilitatrice locale dans le district de Kisarawe. Cela m'a permis de mieux connaître les ressources, les structures et les lignes directrices. Cet apprentissage fondé sur l'expérience m'a aidé à me faire une image vivante de la société locale et m'a donné la force qui émane de la solidarité au sein d'une communauté. Je crois que nous pourrions bientôt nous passer de ressources extérieures et prendre conscience que nous sommes capables d'agir grâce à nos propres moyens.



Formation pour devenir facilitateur dans une collectivité locale



École secondaire construite grâce à des aides locales

recensement de la population et enquêtes socio-économiques, éléments indispensables à l'élaboration de plans de développement nationaux, et elle aide la police et les pompiers à garantir la sécurité des habitants.

Ces dernières années, la JICA a répondu à toujours plus de demandes de lutte contre les pratiques illicites et la corruption ; il est en effet difficile d'aider efficacement un pays en développement sans une bonne gouvernance. En 2009 par exemple, nous avons fourni une formation destinée à garantir la transparence des marchés publics en Chine. Cette action s'inscrivait dans le cadre d'un projet de formation, débuté au cours de l'exercice 2008, destiné à mieux surveiller et prévenir la corruption de l'administration et des cadres. Quinze fonctionnaires issus du ministère de la Supervision, du ministère des Sciences et de la technologie et d'administrations locales chinoises ont été conviés à observer et analyser les systèmes d'appel d'offres et

de passation de contrats utilisés dans le cadre des projets de travaux publics par le gouvernement et les administrations locales au Japon, ainsi que les systèmes de dénonciation d'abus et les systèmes et les structures juridiques japonaises de lutte anti-corruption. Les participants ont pu appliquer de nombreux éléments des systèmes japonais à la Chine, après les avoir transposés en fonction de la situation de leur pays. La formation a confirmé combien il était important d'intégrer les enseignements tirés dans des domaines de responsabilité spécifiques et de créer des lois pour instaurer plus d'équité sur les marchés. Durant la dernière année, les participants ont parfait leur connaissance du système juridique japonais, appris à l'appliquer en Chine et à comprendre son mode de fonctionnement.

Secteur budgétaire et financier

Situation générale

Pour parvenir à un développement durable, il est essentiel de disposer de systèmes budgétaire et financier efficaces. Leur effondrement peut avoir des conséquences terribles sur les biens et les moyens d'existence de la population ainsi que sur les activités économiques du secteur privé. La défaillance de ces systèmes entraîne en effet un mauvais fonctionnement des services de l'État et des intermédiaires financiers, ainsi que l'inflation.

L'aide aux pays en développement est bien plus efficace si ces derniers jouissent d'une stabilité économique et que leurs secteurs budgétaire et financier sont bien gérés. Or, dans nombre d'entre eux, les bases de l'économie sont fragiles et la gestion de l'économie est instable. La JICA s'attache donc par son aide à renforcer les secteurs budgétaire et financier de ces pays.

Actions de la JICA

Pour les pays en développement, la prévention des crises économiques et financières est un aspect déterminant de leur volonté à renforcer l'infrastructure budgétaire et financière. Nombre de pays de l'ANASE ont souffert de la perte de biens et d'emplois durant la crise financière asiatique de 1997, qui s'est traduite par d'énormes pertes économiques. L'une des causes de cette crise tient assurément à la vulnérabilité des systèmes financiers de ces pays. La nouvelle crise économique et financière de 2008 a permis de confirmer combien il était nécessaire de renforcer le système financier. Dans ce cadre, la gestion des finances publiques est elle aussi très importante. Il est en effet essentiel d'allouer de manière rationnelle les budgets aux domaines prioritaires, afin que les fonds limités soient utilisés le plus efficacement possible. L'aide fournie par la JICA suit en conséquence les orientations décrites ci-après.

1. Renforcement des systèmes budgétaires

Pour mettre en œuvre les politiques requises dans les pays en développement, il est important d'étendre l'assiette de l'impôt et d'augmenter les recettes fiscales. Dans ce cadre, la JICA s'attache à renforcer les compétences administratives des agences nationales de recouvrement des impôts et des droits de douane. Concrètement, la JICA contribue à développer les capacités à élaborer des politiques du ministère des Finances et d'autres administrations centrales. La JICA contribue par ailleurs à renforcer les compétences des agences d'administration des contributions, afin que la collecte des impôts s'effectue dans le respect des lois et que les recettes soient gérées et exploitées de manière appropriée.

La JICA aide les institutions supérieures de contrôle et les autres organismes d'inspection à renforcer leurs compétences, car il est essentiel pour allouer des fonds de manière efficace de pouvoir vérifier la bonne gestion des finances d'un pays.

2. Renforcement des systèmes financiers

La JICA fournit des conseils en matière de supervision financière, de renforcement des fonctions d'intermédiation financière, de développement du marché financier et de modernisation des systèmes financiers des PME. La stabilisation et la gestion efficaces de ces systèmes assurent les bases nécessaires à l'établissement d'une politique économique stable. Dans ce contexte, la JICA aide les banques centrales et les banques de développement à développer leurs compétences.

3. Mise en œuvre d'une infrastructure de gestion macroéconomique

La JICA participe à l'élaboration de lois économiques, notamment de lois sur la concurrence, à la création de modèles macroéconomiques et à la modernisation des statistiques économiques, notamment les tableaux d'échanges interindustriels.



D'autres donateurs ont une solide expérience du soutien au budget général* dans le secteur budgétaire et financier, aussi est-il important de coordonner nos actions avec eux et de promouvoir une collaboration en matière d'aide financière et d'assistance technique. Améliorer l'image de l'aide japonaise malgré des ressources limitées, tel est le défi à relever par la JICA dans le secteur budgétaire et financier.

*Soutien au budget général : Méthode d'aide consistant à injecter directement des fonds sur le compte général d'un bénéficiaire sur la base d'une stratégie convenue entre ce pays et des pays ou institutions donateurs, en vue de stimuler le développement national.

Étude de cas

Appui aux actions de protection du consommateur en augmentation suite à la croissance économique

Vietnam : Projet de renforcement des capacités de l'administration de protection du consommateur

Les opérations commerciales frauduleuses et les pratiques commerciales trompeuses ont grimpé en flèche suite à la rapide croissance de l'économie de marché au Vietnam. En collaboration avec l'Agence de protection du consommateur, le ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie (MITI), ainsi que des universitaires, la JICA apporte pour la première fois son soutien dans le domaine de la protection du consommateur.

Renforcement de l'administration de protection du consommateur

Ces dernières années au Vietnam, la croissance rapide de l'économie de marché a fait exploser le nombre de problèmes liés à la consommation, qu'ils concernent la politique de la concurrence, notamment les opérations commerciales frauduleuses et les abus de position dominante, ou qu'ils influent directement sur la santé et les biens des consommateurs, comme les informations mensongères concernant la qualité et le prix des produits. Comme au Japon par le passé, les mesures prises par les pouvoirs publics, les sociétés et les consommateurs restent insuffisantes. Les mesures des pouvoirs publics pour la protection des consommateurs restent insuffisantes sur le plan juridique et de

leur mise en application. Cette situation a montré qu'il était urgent de former des ressources humaines capables de faire correctement appliquer les politiques de protection des consommateurs. Aussi, le gouvernement vietnamien a demandé une aide au gouvernement japonais dans trois domaines clés : (1) conseils en matière de lois sur la protection des intérêts des consommateurs, élaborées à leur propre demande ; (2) aide à la mise en place et au renforcement des administrations de protection des consommateurs ; et (3) aide pour sensibiliser à la protection des consommateurs.

Les problèmes liés à la protection des consommateurs sont très variés et en constante évolution. Au Japon, ils sont traités par diverses institutions, dont l'Agence de protection des consommateurs, créée en septembre 2009. Dans le cadre du projet présenté, la JICA commence à apporter son aide dans ce domaine, en collaboration avec cette Agence, le ministère de l'Économie, du commerce et de l'industrie et d'autres institutions connexes, des collectivités locales et des universitaires spécialisés dans la protection des consommateurs.

Le projet a pour objectif de mieux faire connaître au Vietnam les politiques en matière de consommation et la loi de protection des

consommateurs au sein des institutions gouvernementales et du public, et de jeter les bases d'une structure d'application des politiques en renforçant les capacités de l'administration de protection des consommateurs au niveau des organismes gouvernementaux et administratifs.

Un point de vue local

Bach Văn Mùng, directeur de l'autorité en matière de concurrence au Vietnam

Lors de ma formation au Japon, j'ai visité des institutions liées à la politique en matière de consommation. J'ai constaté que les lois japonaises de protection des consommateurs et les dispositifs des organismes d'exécution de la loi étaient solidement établis. J'ai pu voir que les ministères, agences, institutions et groupes pertinents travaillaient de concert à la mise en œuvre d'actions en faveur des consommateurs. J'ai compris combien il était important d'informer et de sensibiliser le public par l'éducation et la publicité. De retour au Vietnam, j'espère participer à l'élaboration des lois de protection des consommateurs et des dispositifs d'exécution, actuellement en gestation.



Observation et étude des tests de produits



Stagiaires écoutant des explications sur les accidents liés aux produits